



Commune de Beynac-et-Cazenac

24220



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 19 Août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 août à 18h, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil sous la Présidence de M. PARRE Serge, Maire.

Présents :

M. PARRE Serge, Maire ;

M. GAUTHIER Thierry, Mme VIGIER Florence, M. PEIRO Jean Manuel, M. VAUCEL Francis, adjoints ;

M. ROUME Jean Michel, M. BENNATI Michel, Mme THEIL Arlette, Mme LACOMBE Marie-Cécile, Mme RUBIO Joëlle, Mme DEVAUX Véronique, Mme BROUQUI Corinne formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. CHAUSSE David ; procuration à M. GAUTHIER Thierry

Absents : M. PERSON Eddy, M. DIOU Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme DEVAUX Véronique.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 05/07/2024
- 2- Enquête environnementale boucle multimodale
- 3- Questions diverses

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 05/07/2024

► Approuvé à l'unanimité

2- Enquête environnementale boucle multimodale

BOUCLE MULTIMODALE D'ACCÈS AUX DEUX RIVES DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE, AU COEUR DU TRIANGLE D'OR LES MILANDES - CASTELNAUD-LA-CHAPELLE - MARQUEYSSAC - BEYNAC-ET-CAZENAC, POUR DE NOUVELLES MOBILITÉS SECURISÉES

► Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents confirme la délibération N° 2024-54 prise le 5 juillet 2024 et donne un avis très positif à l'enquête environnementale qui s'est déroulé du **mardi 9 juillet 2024 à 9 heures au vendredi 9 août 2024 à 12h.**

3 Questions diverses

Néant

La séance est levée à 19h05.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil municipal est publié sur le site internet www.beynac-et-cazenac.fr dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Le Maire, Serge PARRE

La secrétaire de séance, Véronique DEVAUX



Devaux